



Prescription interne

WINDOWS XP

SYSTEME

Auteur : FC

REPERTOIRES PRIVES

Page : 1/1

DATE D'APPLICATION: 07 FEVRIER 2000

1 OBJECTIF

Ce document décrit l'organisation des répertoires privés.

2 DEFINITIONS

PRIVE Ce terme recouvre les utilisations des ressources du bureau qui n'ont pas de rapport avec les activités professionnelles.

3 REPERTOIRES PRIVES

Les règles générales concernant l'utilisation privée des ressources du bureau s'appliquent à l'utilisation des répertoires privés.

1. Chacun dispose d'un répertoire à son nom dans le répertoire R:\PRIVE
2. L'accès à ce répertoire est strictement réservé à son propriétaire.
3. Ce répertoire est exclusivement réservé aux fichiers privés.
4. **Tout fichier privé détecté hors de l'arborescence R:\PRIVE sera impitoyablement et sans avertissement détruit par le service informatique.**
5. L'arborescence R:\PRIVE n'est pas intégrée dans les sauvegardes quotidiennes, il appartient à chacun d'effectuer ses propres sauvegardes.
6. L'espace occupé par ces répertoires doit rester dans des limites raisonnables. Si l'occupation devient trop importante, un nettoyage systématique sera effectué en cas de non réaction aux avertissements.

4 ANNEXES

Néant.